



CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2024

12^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 15 DECEMBRE 2022
AUDITOIRE DES COLLEGES DE VIGNER

Présidence : Mme Pascale Giron-Lanctuit

Secrétariat : Mme Ivana Marti

Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022	Page	2
3.	Demande de crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public; rapport à l'appui	Pages	2 – 3
4.	Demande de crédit d'engagement de CHF 270'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels; rapport à l'appui	Pages	3 – 4
5.	Construction des collèges de Vigner (construction de trois nouveaux collèges et assainissement du collège existant) : coûts finaux et demande de crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 716'000.00 ; rapport à l'appui	Pages	4 – 7
6.	Révision du Plan d'aménagement local : création d'une « Zone réservée » au lieu-dit « Les Fourmillières » ; rapport à l'appui	Pages	8 – 9
7.	Budget 2023 ; rapport à l'appui	Pages	9 – 22
8.	Fusion : point de situation	Pages	22 - 23
9.	Calendrier des séances 2023	Page	23
10.	Communications du Conseil communal	Pages	23 – 25
11.	Motions et propositions	Pages	25 – 28
12.	Interpellations et questions	Page	28

Date	Statut	Commentaires
19.12.2022	Version provisoire pour approbation	
11.05.2023	Version définitive	

La Présidente

Il est 18h30, je vous prie de prendre place. Je souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Appel

La Présidente donne la parole à Mme Ivana Marti, secrétaire, qu'elle remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 27

Excusés : Mmes Corinne Engel, Elise Ianni
MM. Georges Bertoni, Nicolas Droz, Ramadan Nrecaj, Jean-Philippe Pramili, Eric Ryser

En retard : MM. Charles Constantin, David Guenin, Benoît Hemmer

Suppléant : M. Thomas Overstolz

2. Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, **la Présidente** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Demande de crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public; rapport à l'appui

Rapport de la Commission des infrastructures et des espaces publics (non lu au cours de la séance) :

La commission a rapidement discuté le crédit lors de sa séance du 30 novembre 2022. Ce crédit de fonctionnement récurrent est nécessaire pour que la commune puisse procéder aux travaux nécessaires pour l'entretien des routes et murs de la commune ainsi que pour l'extension de l'éclairage public. La commission se prononce en faveur du crédit et recommande aux conseillers généraux de l'approuver.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le Conseil communal vous demande d'accepter ce crédit récurrent de CHF 140'000.00 qui revient chaque année, pour refaire nos routes et nos murs.

La Présidente ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Il n'y a pas d'objection d'entrée en matière.

M. Jérôme Vaneberg (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de sa séance du lundi 2 décembre, le groupe socialiste s'est penché sur la demande de crédit de CHF 140'000.00 qui lui était soumise. Ce type de crédit, comme chaque année depuis 1996, est soumis à notre autorité par le Conseil communal. Le groupe socialiste remercie le Conseil communal de prendre une attention particulière au maintien de nos routes et nos murs, ceci année après année.

Le groupe socialiste a pris acte avec une grande satisfaction que cette année, ce crédit incluait un montant supplémentaire de CHF 50'000.00 pour permettre l'extension du réseau et la mise en place, en fonction des opportunités de travaux, d'éclairage LED dit intelligent.

Nous remercions le Conseil communal pour cette initiative allant dans le sens des économies d'énergie.

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR s'est réuni pour débattre de cette demande de crédit récurrente, il n'y a évidemment pas d'objection à apporter, et cette demande est acceptée à l'unanimité.

La prise en considération n'étant pas combattue, **La Présidente** propose de passer à la discussion de détail et passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

4. Demande de crédit d'engagement de CHF 270'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels ; rapport à l'appui

M. Roland Canonica (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

C'est également un sujet récurrent vu que, chaque année, CHF 200'000.00 sont attribués à l'énergie électrique et CHF 70'000.00 à l'économie des eaux. C'est un budget qui est attribué à notre GRD, qui s'occupe autant de l'électricité que de l'eau. Je ne peux donc que vous demander d'être d'accord avec cette demande.

Rapport de la Commission des énergies (non lu au cours de la séance) :

Lors de sa séance du 29 novembre 2022, la Commission des énergies a examiné favorablement cette demande de crédit.

La Commission recommande donc à l'unanimité au Conseil général d'accepter ce crédit.

La Présidente ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Flavio Buschini (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR s'est réuni lundi 12 décembre pour sa séance de groupe et a discuté du rapport présenté ce soir. Il s'agit d'un crédit récurrent, permettant de donner une certaine souplesse aux

services du Conseil communal durant l'année, pour intervenir en cas d'urgences ou de travaux d'entretien courants. Les projets plus ambitieux, et donc planifiables, continuent à faire l'objet de demandes de crédit.

Sur les CHF 270'000.00 de celui-ci, un montant de CHF 200'000.00 fait partie de la convention GRD avec Eli10, le reste étant consacré à la concession d'eau, dont Eli10 a également la charge.

Le PLR a accepté cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Il n'y a pas d'objection à l'entrée en matière.

M. Jean Claude Berger (PS)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité cette demande de crédit qui, votée année après année depuis 1996, a prouvé son efficience. Lors du transfert de l'entretien et du développement à Eli10, cette pratique a été intégrée par la convention établie.

La prise en considération n'étant pas combattue, **La Présidente** propose de passer à la discussion de détail et passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Construction des collèges de Vigner (construction de trois nouveaux collèges et assainissement du collège existant) : coûts finaux et demande de crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 716'000.00 ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par Mme Pascale Giron-Lanctuit, Vice-Présidente de la CFG en remplacement de Mme Corinne Engel, la Commission financière et de gestion s'est réunie le lundi 5 décembre 2022, en présence de 9 de ses membres, des 5 conseillers communaux ainsi que du comptable de la commune.

La demande de crédit complémentaire de construction des collèges de CHF 716'000.00 sera la dernière demande de crédit pour le complexe scolaire saint-blaïsois qui aura coûté CHF 38'451'000.00 (équivalents à 6 demandes de crédit).

Les coûts non prévisibles principalement liés au changement de législation se sont montés à CHF 1'416'000.00 dans ce projet. Ils furent annoncés à la CFG dès 2020. A remarquer que les taxes communales viennent alimenter un fond géré par la commune, qui doit être autoporteur et qui doit être alimenté par tous les contribuables et entités sis à Saint-Blaise, dont la Commune de Saint-Blaise.

Les coûts non prévisibles de CHF 1'416'000.00 ne peuvent pas être absorbés par le solde des crédits non utilisés (CHF 43'379.00). Un premier crédit de CHF 700'000.00 a été accordé le 25 novembre 2021. Le crédit complémentaire déposé ce soir le complète. En mettant en relation les coûts non devisés (CHF 1'416'000.00) avec les coûts de construction et de rénovation probables de CHF 35'500'000.00, nous arrivons à un dépassement de 4%. Les coûts de l'auditoire (finalement CHF 2'000'000.00) n'ont finalement subi aucune augmentation, ce qui permettra une rentabilisation de l'auditoire plus aisée. En effet, en cours de projet, les architectes avaient annoncé que CHF 580'000.00 supplémentaires allaient être nécessaires pour la réalisation du projet de

l'auditoire. Malgré cette maîtrise des coûts, la qualité de l'auditoire sera bien meilleure, notamment la qualité de l'acoustique.

La CFG accepte l'arrêté à la grande majorité.

La Présidente ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme Paola Attinger (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe socialiste dans sa grande majorité acceptera la demande de crédit qui nous est faite ce soir.

Dans son rapport, le Conseil communal rappelle les dates qui ont jalonné ce magnifique projet. Il n'en manque qu'une, et c'est celle de ce jour. Nous sommes en effet enfin arrivés à l'acte final.

Il nous faut nous prononcer sur un crédit qui porte sur des postes de dépenses et des montants identifiés de longue date et communiqués en toute transparence, aussi bien à la CFG qu'au Conseil général.

Nous ne cacherons pas que lors de notre séance de groupe de ce lundi, nous avons eu un débat serré sur les règles à respecter en matière de crédit. Certains ont clairement exprimé leur désaccord avec la demande qui nous est présentée ce soir, qu'ils considèrent tardive. Selon eux, elle aurait dû nous être présentée dès le moment où ces montants étaient connus, conformément à ce que prévoit le règlement communal sur les finances.

Une large majorité du groupe soutient toutefois l'approche pragmatique qui a été celle du Conseil communal et de la Commission financière, et qui a consisté à suivre de façon serrée et en parallèle tous les postes de dépenses qui, dans un tel projet, sont appelés les uns à augmenter, les autres à diminuer. Ceci afin d'être en mesure de déterminer le moment le plus adéquat pour nous présenter cette demande de crédit, si tant est qu'elle soit au final nécessaire, une fois tous les + additionnés et les – retranchés.

Nous remarquons que le Conseil communal a été élégant dans le rapport qu'il nous présente ce soir. En effet, nulle part il ne dit que si la Commission financière ne l'avait pas contraint il y a une année à réduire de CHF 1'416'000.00 à CHF 700'000.00 la demande de crédit qu'il lui soumettait, alors nous ne serions pas en train de débattre de cet objet en ce moment. Il y a certes des différences dans les contenus des deux demandes de crédit et nous ne reviendrons pas ici sur le débat qui a eu lieu alors en commission financière. Mais toujours est-il que le montant sur lequel nous devons nous prononcer ce soir correspond au franc près à ce qui a été retranché de la demande de crédit de novembre 2021.

Il nous revient certes d'être attentifs au respect des règles et des procédures. Et c'est une juriste qui vous parle ! Il nous revient toutefois aussi d'être agiles et économes, pas seulement dans nos dépenses, mais aussi en faisant preuve de retenue lorsque nous privilégions la complexité des processus au respect du sens commun.

Au final, un franc étant toujours un franc, le groupe PS est d'avis que les sommes qui ont été engagées l'ont été de façon pertinente et que les justifications utiles ont été données.

Il soutiendra donc dans sa grande majorité cette demande de crédit.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Il n'y a pas d'objection à l'entrée en matière.

Nous partageons une partie de l'avis exprimé par la représentante du PS sur le retard de cette demande. De fait, la grande partie des postes de la demande était déjà connue quelques mois seulement avant le début du projet. Ainsi, la demande pour des coûts supplémentaires aurait dû être déposée en ce temps.

M. Charles Constantin (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR a discuté la demande de crédit complémentaire de construction des collèges de CHF 716'000.00. Il a analysé le rapport du Conseil communal et pris note des conclusions positives du rapport de la CFG. Pour exprimer la position du groupe PLR, nous vous proposons de remonter l'histoire.

- En juin 2012, juste après la séance constitutive de la législature 2012-2016, les maquettes des collèges sont exposées au Vigner.*
- En octobre 2016, le groupe PLRSB fixe deux rendez-vous :*
 - Juillet 2019 : inauguration des bâtiments A, B, C et parking.*
 - Août 2020 : ouverture du collège actuel assaini de Vigner.*
- Toujours en octobre 2016, le groupe PLR déclare « Un projet de CHF 35'500'000.00 pour une commune de 3'279 âmes, c'est énorme. [...] Et dans ce calcul, on ne tient ni compte du degré d'imprécision possible de + 10%, ni des options non comptabilisées et des divers non prévus.*
- Le 25 juin passé, après quatre ans de travaux, le nouveau complexe des collèges de Vigner a été officiellement inauguré.*

Ce soir, le groupe PLRSB se réjouit de siéger à l'auditoire de Vigner et de valider cette dernière demande de crédit. Du côté du groupe PLR, ce vote se fera dans un meilleur climat que lors du vote du crédit complémentaire du 25 novembre 2021.

Le projet des 4 Fantastiques a vécu des hauts, mais aussi des bas, ce qui explique en partie son retard dans la réalisation. Entre l'exposition des maquettes et l'inauguration, se seront écoulés 10 ans. Quand on y songe, c'est quand même long !

Pour mémoire, en 2016, le groupe PLR avait aussi déclaré : « Un projet de CHF 35'500'000.00 millions c'est énorme pour la commune, mais ça l'est aussi pour les entreprises de la construction ». Alors que les dernières factures sont en train d'être payées, il serait aussi intéressant que le Conseil communal fasse un rapport final sur les travaux adjugés des différentes entreprises sur les cantons voire même localités d'origine des entreprises adjudicataires.

Au niveau des coûts, le groupe PLR peut se réjouir que le dépassement n'atteigne que 4%, alors que le degré d'imprécision articulé en 2016 avait été de 10%. Le groupe PLR remercie et félicite le Conseil communal ainsi que l'Administration communale et la Commission de construction des collèges de Vigner pour cette réalisation qui fait aussi la fierté de notre village.

Victor Hugo a déclaré « Les maîtres d'école sont des jardiniers en intelligence humaine. ». Dans les quatre Fantastiques, les enseignantes et les enseignants ne peuvent avoir que la main verte et faire des Saint-Blaisois des esprits curieux et vifs.

C'est à l'unanimité que le groupe PLR acceptera l'arrêté de cette sixième demande de crédit liée à la construction et la rénovation des collèges de Vigner.

La prise en considération n'étant pas combattue, **La Présidente** propose de passer à la discussion de détail et passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

C'est effectivement une fin pour ce projet, et ce n'est pas un cul-de-sac. Je vous remercie pour l'entrée en matières et l'acceptation de ce crédit. Il est vrai que l'ambiance aujourd'hui est complètement différente de celle du 25 novembre 2021, lorsqu'il a été question de voter la première tranche de CHF 1'400'000.00 que la Commission financière et de gestion a souhaité descendre à CHF 700'000.00.

Une des causes principales était le fait qu'à ce moment-là, nous vous avons dit que nous ne souhaitions pas que l'auditoire de Vigner ait un sol en vinyle violet et des parois blanches. Nous souhaitions faire quelque chose qui avait un petit peu plus d'allure, et c'est pour cela que nous avons commencé à discuter avec les architectes et créé une Commission ad hoc pour essayer de voir comment nous pourrions améliorer la qualité de cet auditoire.

Les architectes ont été bons tout au long du projet et je les remercie d'ores et déjà du travail qu'ils ont fourni, notamment pour le suivi des coûts. Les architectes nous ont dit que cela allait coûter CHF 500'000.00 ou CHF 580'000.00 de plus. Et selon l'adage à Saint-Blaise que nous dépensons toujours largement et que nous venons plus tard avec une demande de crédit, nous nous sommes dit que nous devions annoncer cela le 25 novembre 2021 à votre autorité. Ce que nous avons fait. Cela a créé de grands débats car cet auditoire appartient à la commune, et c'est elle qui le finance à 100%. C'est donc la commune qui doit le rentabiliser.

Si vous avez lu attentivement le rapport d'aujourd'hui, la bonne nouvelle est que les architectes se sont mis le doigt dans l'œil. En faisant le décompte final, actuellement, il n'y a pas de dépassement de crédit pour ce collège. Je me lance dans une explication la plus simple possible ; lors de l'établissement du devis initial, l'estimation de CHF 2'000'000.00 qui avait été faite pour l'amélioration de cet auditoire, a été faite avec un certain nombre de règles de 3, en prenant les volumes et les m³ et en estimant sans offre, l'apport sur les CHF 35'500'000.00 que pourrait coûter cet auditoire. Maintenant, malgré tous les travaux supplémentaires que nous avons faits, mettre des parois acoustiques, peindre les murs en noir, enlever la galerie et le faux plafond, qu'il n'était plus possible de maintenir en fonction des nouvelles techniques, l'auditoire n'a pas dépassé le coût de CHF 2'000'000.00 annoncé lors du devis. C'est pour cela que la répartition entre l'Eoren et la commune devra encore être faite dans le détail. Mais nous serons plus à l'aise lorsqu'il s'agira de rentabiliser ou d'amortir le coût de cet auditoire.

Je veux d'abord remercier Saint-Blaise. En effet, ce n'est pas usuel qu'une commune de 3'300 habitants dépense CHF 40'000'000.00 pour l'enseignement. Je pense que cela est une tradition ancienne que nous avons poursuivie. Cela sera reconnu loin à la ronde dans la région, que Saint-Blaise a une action positive pour l'enseignement.

J'aimerais ensuite remercier tous les acteurs : le Conseil communal, le groupe de projet, la commission d'accompagnement, la commission des utilisateurs et toutes les personnes qui ont œuvré : l'administration et les concierges, qui ont été extrêmement importants et qui nous ont donné beaucoup de feedbacks et nous ont rendu attentifs à beaucoup de choses car ils connaissent très bien le bâtiment.

Et je vous remercie encore d'avoir voté ce crédit, qui clôt cette aventure qui était très passionnante et qui nous a beaucoup fait plaisir.

6. Révision du Plan d'aménagement local : création d'une « Zone réservée » au lieu-dit « Les fourmillières » ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission de Révision du PAL (non lu au cours de la séance) :

La commission de révision du PAL (CRPAL) a pris connaissance de la volonté du Conseil communal (CC) de créer une zone réservée au secteur dit « les Fourmillières », à l'entrée Est de la Commune de Saint-Blaise.

En préambule, il est nécessaire de préciser que le présent rapport n'a pas vocation à entrer dans les détails juridiques et légaux.

Concernant le périmètre défini dans cette demande de création d'une zone réservée, la CRPAL considère qu'il a du sens et que ses contours sont clairs. La commission se réjouit d'une telle création qui aura pour effet d'interdire temporairement, pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans, toute construction dans cette zone. Cette démarche lui permet d'élaborer sereinement la révision du plan d'aménagement local qui doit être rendu au premier trimestre 2024. En effet, tant que l'affectation de la zone n'est pas définie, il est impératif d'y éviter toute construction. Il est à noter en revanche que des travaux d'entretien peuvent être autorisés.

La CRPAL prend note avec plaisir que la population a été clairement informée par voie de Bulcom et par une séance publique. Les propriétaires concernés ont également reçu un courrier explicatif. La création de cette zone réservée a évidemment généré quelques questions mais apparemment pas d'oppositions.

La commission remercie le Conseil communal pour cette initiative qu'elle valide sans réserve car elle lui permettra de l'accompagner sereinement dans l'élaboration du projet du PAL.

La CRPAL tient toutefois à exprimer son regret quant au fait que l'étude sectorielle Gare-Lac ne soit pas encore initiée tant ce secteur est d'une importance cruciale pour le développement du village. La commission s'en inquiète à plus forte raison que le timing est extrêmement court.

En conclusion, la CRPAL recommande d'accepter l'Arrêté relatif à la création d'une zone réservée secteur "Les Fourmillières".

Rapport de la Commission d'urbanisme (non lu au cours de la séance) :

La commission a pris connaissance des documents concernant la zone des Fourmillières et soutient majoritairement le Conseil communal dans la suite des démarches d'une interdiction temporaire de bâtir qui arrive à échéance.

Ce secteur ayant été identifié dans l'avant-projet du PAL comme un endroit stratégique possédant un grand potentiel de développement économique et de valorisation pour notre commune. Il y a aussi dans ce secteur, une zone qui protège la silhouette de l'ancienne localité. Une autre zone (ZP2) qui protège la nature et le paysage ainsi que des eaux souterraines.

Toute une panoplie d'enjeux à prendre en compte dans le futur plan d'aménagement local.

Ce n'est donc pas un luxe de prendre le temps d'une étude urbanistique sectorielle plus approfondie dans ce secteur et d'utiliser les moyens qui nous sont possibles comme la création d'une zone réservée qui nécessite une procédure complexe et qui permettra de parfaire le travail commencé.

La Présidente ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Il n'y a pas d'objection à l'entrée en matière.

Nous pouvons quand même regretter que la CRPAL, en particulier, n'ait pas été mise au courant de cette problématique jusqu'à tout récemment.

M. Philippe Von Bergen (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Alors qu'une interdiction de bâtir durant 2 ans dans le secteur des Fourmillières, prononcée par le Conseil communal, arrive à son terme, il est proposé ce soir au Conseil général de prolonger cette interdiction en proclamant une zone réservée, pour une durée temporaire de 5 ans.

Le groupe socialiste suivra à sa grande majorité les avis des commissions d'Urbanisme et de la CRPAL.

Cette mesure permettra d'élaborer une nouvelle réglementation de construction en cohérence avec le développement du plan d'aménagement local de la commune, et plus particulièrement avec l'étude sectorielle du Bas-Lac.

M. Ludovic Kuntzer (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR s'est rencontré ce lundi 12 décembre pour discuter de la création d'une zone réservée au lieu-dit « les Fourmillières » issu du dossier de la CRPAL.

Secteur stratégique avec un potentiel de développement économique non négligeable pour notre commune, il nous semble important de réaliser une étude urbanistique sectorielle plus approfondie dans ce secteur.

De ce fait, nous pensons qu'il est nécessaire de créer cette zone réservée. Nous suivons l'avancement de ce dossier de près et espérons que les délais pourront être respectés.

En conclusion, le groupe PLR acceptera cette demande à l'unanimité de ses membres présents.

*La prise en considération n'étant pas combattue, **La Présidente** propose de passer à la discussion de détail et passe au vote.*

L'arrêté est accepté par 25 voix pour et 1 abstention.

7. Budget 2023; rapport à l'appui

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

La Commune de Saint-Blaise a mal à ses finances. En effet, l'exercice 2021 s'est soldé hors reports de crédits à considérer comme des revenus extraordinaires par une perte excédant CHF 1'000'000.00. L'exercice 2022 va être dans la même veine, avec une perte prévisible de plus

de CHF 800'000.00 sans revenus extraordinaires provenant de reports de crédits. Et comme vous l'avez constaté à la lecture du présent budget, l'exercice 2023 s'annonce sous de mauvaises auspices avec une perte supérieure à CHF 600'000.00 avant les deux points d'impôts que nous vous demandons ce soir.

A ce montant, et à la suite de la votation du budget de l'Etat de Neuchâtel, notamment l'amendement « vie chère » qui veut lutter contre la progression à froid, nos rentrées fiscales des personnes physiques seront imputées d'une somme d'environ CHF 145'000.00 pour 2023 et de CHF 42'000.00 pour les augmentations des subsides à l'assurance maladie et l'aide sociale, montants qui n'ont pas été rajoutés à la perte budgétaire. C'est donc avec une prévision d'une perte de près de CHF 800'000.00 que nous devons compter pour 2023.

Dans cette situation, le déficit projeté après les deux points, si vous les acceptez, serait ramené à CHF 500'000.00.

Fort de cela, ce n'est pas 2 points que nous devrions vous demander, mais 4 à 5 points pour espérer avoir des comptes équilibrés.

Comme vous pourrez le lire dans les pages du budget qui vous est présenté, l'avenir s'annonce également sombre pour notre commune, avec des déficits supérieurs à CHF 500'000.00 pour les années futures, avec un coefficient à 68% et une estimation d'une perte de CHF 800'000.00 en 2026.

Dans le cadre de la fusion, l'analyste indépendant qui accompagne les communes dans le cadre financier est arrivé à la conclusion qu'en 2021, suite à la perte importante enregistrée, la commune aurait dû relever son taux fiscal de 10 points.

D'autre part et dans les effets négatifs, les emprunts que nous devons négocier avec les banques, pour autant qu'elles nous les prêtent, le seront à des taux très éloignés de ceux pratiqués jusqu'alors. En effet, si nous pouvions, ces dernières années, emprunter à des taux proches ou inférieurs à 1%, ceux actuellement proposés excèdent 3%. En cette période inflationniste, la Banque Nationale a relevé ce jour son taux directeur de 0,50%, ce qui va avoir rapidement des incidences sur le coût du crédit. Ne serait-ce que pour les projets routiers auxquels nous ne pourrions pas échapper, sur un montant prévisible à emprunter d'environ CHF 9'000'000.00. Ces 2% de différence représenteront une charge d'intérêts de CHF 180'000.00, soit plus d'un point d'impôt calculé à CHF 150'000.00, sans parler des prêts qui devront être renouvelés. Il serait complètement irresponsable pour le Conseil communal de continuer sur cette tendance sans prendre des mesures appropriées.

En ce qui concerne les charges dont nous avons la maîtrise, notre autorité, les cadres et le personnel sont sans cesse à la recherche d'économies. Les derniers engagements faits ou prévus le sont avec des salaires et des taux de travail inférieurs à ceux actuellement pratiqués. La dotation en personnel est stable depuis plusieurs années, malgré l'augmentation de la complexité des tâches. Dans les mesures que le Conseil communal devra prendre, les investissements devront être revus pour ne conserver que ceux qui sont nécessaires.

Pour ce qui est des produits qui proviennent en majeure partie de l'impôt des personnes physiques, pas d'embellie à attendre de ce côté, puisque les projets immobiliers porteurs au niveau de l'impôt ne verront pas le jour avant un certain nombre d'années. En ce qui concerne l'impôt des personnes morales, vous le savez, il ne représente qu'une partie infime des recettes fiscales.

Nous sommes conscients que la période se prête mal à une augmentation du coefficient fiscal, mais nous estimons qu'il est de notre responsabilité de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter des déficits chroniques qui remettront complètement en question notre capacité d'investissement.

D'autre part, ces entrées financières qui nous manquent réduisent notre liquidité, ce qui fait que nous devons et devons recourir davantage à l'emprunt.

Celles et ceux qui imaginent que le taux fiscal de la future commune fusionnée sera aligné sur celui de la commune ayant le coefficient le plus bas se trompent. Les travaux de la commission financière

de la fusion n'étant pas encore terminés, il n'est pas possible aujourd'hui de connaître de manière exacte le coefficient qui sera proposé.

Pour toutes ces raisons et celles figurant dans le rapport sur le budget, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de voter cette augmentation d'impôt, d'accepter le budget et d'encourager votre entourage à soutenir les efforts des autorités communales en ne signant pas la demande de référendum si ce dernier devait être lancé.

Je ne voulais pas oublier de remercier toutes les personnes qui ont œuvré à l'établissement du budget, notamment Marc Chauvy et Yves Ehret ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs sans lesquelles et lesquels la population de notre village ne pourrait avoir des services de qualité.

Le Conseil communal vous remercie de votre attention.

M. Charles Constantin (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Rapport de la Commission financière et de gestion :

Présidée par Madame Pascale Giron-Lanctuit, Vice-Présidente de la CFG en remplacement de Madame Corinne Engel, la Commission financière et de gestion s'est réunie le lundi 28 novembre et le lundi 5 décembre 2022, en présence de 8 de ses membres le lundi 28 novembre, et de ses 9 membres le lundi 5 décembre. Le lundi 28 novembre, étaient aussi présents 4 conseillers communaux, l'administrateur et le comptable; le lundi 5 décembre, étaient aussi présents 5 Conseillers communaux et le comptable.

Malgré les résultats positifs successifs enregistrés par la Commune de Saint-Blaise ces dernières années, sa situation financière s'est fragilisée. Lors de la deuxième séance de la CFG, le Conseil communal a remis aux commissaires un tableau synoptique mettant en lumière les résultats avec et sans éléments extraordinaires depuis 2017.

Sur la base de ce tableau, on constate que l'impact positif des éléments extraordinaires se chiffre à CHF 4'193'976.00 sur les 5 dernières années. Depuis 2018, la situation est devenue plus critique. Avec un coefficient fiscal de 66%, le Conseil communal calcule une perte de CHF 606'400.00 en 2023. La baisse des recettes fiscales inquiète le Conseil communal et la hausse des taux hypothécaires pénalisera sous peu notre commune bien endettée. Le Grand Conseil vient d'avaliser le programme contre la vie chère qui, d'après le Conseil communal, aura des répercussions sur les finances de notre commune. De par sa situation financière, la commune peinera sous peu à négocier des taux de crédit avantageux.

Pour le Conseil communal, la situation est délicate. Des liquidités doivent à nouveau entrer dans la caisse. Le Conseil communal propose à cet effet une augmentation du coefficient fiscal de 2 points, ce qui permettrait à la commune de présenter un déficit de CHF 309'000.00 au lieu de CHF 606'400.00. Le Conseil communal précise qu'une augmentation de 4 points aurait permis aux charges de correspondre aux recettes.

Lors des séances de la CFG, la proposition d'augmentation du coefficient fiscal a suscité d'intenses discussions. Le risque de référendum par rapport à toute augmentation d'impôt est très élevé. Si la demande de référendum aboutit, le scrutin se déroulera probablement le 18 juin 2023, quelques mois avant le scrutin sur la fusion agendé le 26 novembre 2023. Le calendrier est très malheureux.

Sur la base de la proposition du Conseil communal, la CFG et le Conseil général se trouvent devant un dilemme :

- *Être au chevet des finances de la commune et accepter le remède (augmentation d'impôt de 2 points)*

- *Faire fi de la situation financière de la commune et repousser le remède (augmentation du coefficient d'impôt de 2 points) après le vote sur la fusion.*

Voulant faire abstraction du débat sur la fusion, la CFG se focalise sur la situation financière de la commune pour prendre sa décision par rapport à l'augmentation du coefficient fiscal.

Lors des deux séances de la CFG, cette dernière a posé des questions au Conseil communal, dont les réponses font l'objet des points suivants :

- *Tout en respectant les bases légales, définies tant par la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) que par le règlement communal sur les finances (RCF), la commune a procédé depuis quelques années à des reports de crédit lui permettant de réaliser d'importants investissements. Par exemple, zone de rencontre, Auditoire, le parking souterrain de Vigner, le Temple, le carrefour de la Gare CFF et l'Hôtel communal. Ces derniers ont un coût pour la commune (charge d'intérêt et d'amortissement).*
- *Les conditions requises pour un prélèvement à la réserve conjoncturelle ne sont pas remplies en 2023, aucune variation parmi celles retenues dans le RCF n'atteignant 1% des charges du dernier exercice clôturé. Ceci indépendamment d'un coefficient établi à 66 % ou 68 %.*
- *Le Conseil communal dispose certes des réserves et d'une fortune. Mais ces dernières sont constituées de peu de cash. (En 2021, sur un patrimoine financier de CHF 15'764'399.00, il y avait CHF 1'537'747.00 de disponibilités et de placements à court terme.)*
- *Un pourcentage élevé des recettes fiscales est dégagé par 2 à 3 contribuables. Le niveau du coefficient fiscal dépend aussi de leur présence sur sol saint-blaïsois.*
- *Une augmentation du coefficient fiscal aura une influence sur la péréquation intercommunale. En 2024, si les autres communes n'adaptent pas leurs coefficients dans le même ordre de grandeur que Saint-Blaise, cette dernière recevra une facture de péréquation intercommunale plus faible.*
- *Chaque année, un échelon supplémentaire est octroyé au personnel communal. Vu le renchérissement, le Conseil communal, à titre exceptionnel, octroie un deuxième échelon à certains collaborateurs, qui débouche sur des coûts de CHF 15'000.00 à charge de l'impôt, et ce malgré l'augmentation proposée du coefficient fiscal. Le Conseil communal considère juste de récompenser le personnel communal en cette période généralisée de renchérissement. Il le fait dans sa marge de manœuvre.*
- *Les postes de secrétaire du Conseil communal et d'agent d'exploitation / concierge seront repourvus. Pour le Conseil communal, la perspective d'une fusion n'est pas un critère pour les engager à durée déterminée. Le Conseil communal argumente qu'un tel engagement aurait une influence négative sur la qualité des dossiers et que l'expérience démontre qu'une commune fusionnée manque de personnel dans un premier temps, tant les travaux de consolidation sont importants.*
- *Le port présente un déficit. Le Conseil communal annonce que la situation va rapidement se rétablir. Il rappelle que ce chapitre des comptes doit être autoporteur.*
- *La taxe déchets subira une baisse (pour une personne seule, elle passe de CHF 83.00 (TTC) à CHF 68.00 (TTC)).*

La CFG admet à sa grande majorité le principe de l'augmentation de 2 points pour permettre à la commune de se rapprocher au mieux de l'équilibre budgétaire. La CFG invite le Conseil communal à exercer une politique stricte sur les investissements, vu le contexte extrêmement flou dans lequel la commune se trouve. Il en est de la responsabilité de la CFG d'agir de la sorte, surtout en cas d'échec de la fusion.

Sur la base des explications données par le Conseil communal, dans sa grande majorité, la CFG accepte l'augmentation du coefficient fiscal et accepte le budget 2023.

M. Lorenzo Zago (ENT)

En tant que membre de la CFG.

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Permettez-moi d'apporter quelques précisions sur ce rapport de la commission financière de la part de qui ne l'a pas approuvé.

En son début, le rapport laisse entendre que les comptes communaux des 5 dernières années auraient bénéficié de près de CHF 4'500'000.00 d'éléments extraordinaires. Et ceci est exacte.

Certains membres de cette assemblée pourraient comprendre qu'il s'agit d'éléments exceptionnels distincts du compte normal de la commune. Rien ne pourrait être plus faux.

En effet, ces éléments extraordinaires ne tombent pas de dieu sait où. Ils viennent bien du compte de fonctionnement de la commune ou de report du compte d'investissement, qui se compense d'une année à l'autre.

Un exemple qui devrait être facile à comprendre. La dissolution en 2019 de la provision faite pour prévoyance ne a été un très gros élément extraordinaire de près de CHF 2'000'000.00. Cette provision avait été constituée par des bénéfices précédents du compte opérationnel.

Le résultat annuel des comptes précédents avait ainsi été artificiellement diminué. La dissolution de la provision n'a constitué qu'un rattrapage comptable de bénéfice qui était bien réel.

Ainsi le tableau sur lequel la majorité de la Commission financière affirme avoir basé une grande partie de sa décision, n'illustre pas la vraie situation comptable. Seul le cumul des comptes et la comparaison des bilans sur plusieurs années peut le faire. Et sur les 5 dernières années, de 2017 à 2021, la dernière année pour laquelle nous avons des comptes, la fortune et les réserves inscrites au bilan ont augmenté de plus de CHF 5'000'000.00. Là est la réalité. Tout autre argument contraire n'est que du vent.

Ensuite, un autre point un peu technique. Je rappelle que nous avons au dernier bilan 2021 de la commune, une réserve de politique budgétaire avec CHF 1'000'000.00, dont seuls CHF 250'000.00 ont été inscrits au budget 2022. Il y reste donc aujourd'hui, au moins CHF 750'000.00.

Quand on dit que les conditions requises pour un prélèvement à cette réserve conjoncturelle ne sont pas remplies en 2023, à mon avis, on joue avec quelques chiffres de manière un peu biaisée. Car curieusement, ces conditions avaient été bien remplies pour les budgets 2021 et 2022 que vous avez votés.

Maintenant que nous en aurions le plus besoin, on ne peut plus.

D'un côté, nous argumentons que nous ne perdons pas assez d'argent pour permettre de puiser dans la réserve, de l'autre, nous disons que nous en perdons déjà tellement pour qu'il soit nécessaire d'augmenter les impôts. Je serais très intéressé de voir comment vous allez expliquer cela aux électeurs.

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR s'est réuni en ce lundi 12 décembre 2022 et a débattu intensément, tant sur la demande d'augmentation du coefficient fiscal que sur le budget 2023.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil communal, qui conclut un certain nombre d'exercices budgétaires déficitaires, de même que du rapport de la CFG dont une grande majorité des commissaires acceptent le budget présenté, tout en acquiesçant à l'augmentation de 2 point du coefficient fiscal.

Je reviens maintenant sur le budget. Pour simplifier le travail, j'aurais pu reprendre tel quel le rapport du PLR sur le budget 2022. Il y était mentionné une situation financière qui n'était pas bonne voire même carrément mauvaise. Avec une petite différence de CHF 2'000.00, les déficits budgétaires 2022 et 2023 sont sur le principe identiques.

Ce qui refroidit l'analyse de la situation, c'est que le budget 2023 présente un excédent de charges de CHF 309'600.00 et qui comprend d'ores et déjà une augmentation de 2 points du coefficient fiscal. Ce qui refroidit encore plus, ce sont les charges non prises en compte dans le budget suite aux dernières décisions du Grand Conseil, soit le programme contre la vie chère qui imputera notre recette fiscale de près de CHF 146'000.00 d'une part et, d'autre part, la répercussion de l'augmentation des subsides LAMal et de l'aide sociale par CHF 42'000.00, soit une charge complémentaire de CHF 188'000.00.

En résumé, la commune doit donc faire face à un déficit global de CHF 497'600.00 avec un coefficient fiscal relevé à 68% ou un déficit global de CHF 797'600.00 avec un coefficient laissé à 66%.

Finalement, ce qui agace, c'est le fait que la commune soit dans les faits confrontée depuis 2018 à des exercices déficitaires répétés. Si la page 9 du rapport du budget 2023 fait apparaître des bénéfices successifs, hormis l'année 2021 qui présente un petit déficit, c'est la conséquence des écritures comptables et plus particulièrement des reports de crédits. Comme relevé dans le rapport de la CFG, les comptes 2021 furent bouclés avec un déficit de CHF 1'195'796.00. Les comptes envisagés pour les années 2023 à 2026 prévoient des résultats déficitaires de CHF 309'000.00 à CHF 582'000.00 avec un coefficient de 68%.

Face à cette situation préoccupante et qui perdure, force est de constater que les interventions sont nécessaires pour permettre à la commune de retrouver un équilibre budgétaire.

Quel remède s'impose pour sortir de cette spirale négative ? Un coup de frein net aux dépenses ? Une augmentation des recettes fiscales par un relèvement du coefficient fiscal ? Les deux ? La commune reste limitée dans ses moyens d'intervention. A titre d'exemple, elle ne dispose pas de terrain pour assurer un développement économique. Le projet des Chauderons n'est qu'au stade de projet et on ne peut par conséquent compter ni sur l'augmentation de la population, ni sur de nouvelles recettes fiscales.

Mesdames et Messieurs, dans son programme de législature aux pages 34 et 35, le Conseil communal s'est engagé à notamment mener les actions suivantes :

- *Maintien des recettes fiscales avec un taux d'impôt favorable afin d'attirer de nouveaux contribuables, voire éviter d'en voir partir.*
- *Priorisation des investissements afin d'éviter l'augmentation trop rapide de notre endettement communal et des charges liées.*
- *Maîtrise des coûts et des investissements à l'aide d'outils de planification et de gestion de projet performants.*

Ces 3 actions sont d'une importance majeure si le Conseil communal entend rétablir ses finances.

En conclusion, le groupe PLR demande instamment au Conseil communal de faire ce qu'il a écrit et de passer des paroles aux actes dès ce soir.

Vu ce qui précède, le groupe PLR ne s'opposera pas à l'entrée en matière et acceptera le budget 2023 à la courte majorité de ses membres présents.

Concernant l'augmentation du coefficient fiscal, le vote de ce soir aura un impact crucial sur l'avenir de la commune. Contrairement à l'année passée, où le taux a également été relevé de 2 points, passant de 64 à 66%, nous sommes dans l'obligation de prendre en compte, sans dissociation possible, 2 facteurs principaux : l'équilibre budgétaire de la commune et le processus de fusion.

Concernant l'équilibre budgétaire, quel que soit l'avenir de la commune, un avenir indépendant ou fusionné, il apparaît que le taux fiscal de 66% qui était applicable en 2022 ne puisse manifestement pas perdurer. Certes, le Conseil communal, pour le budget 2022, nous avait mis au parfum. L'an passé, il nous expliquait que la nouvelle mouture de LFinEC pourrait faire accroître le coefficient fiscal de 6 à 8 points lors du budget 2023.

Toutefois, est-ce la bonne période pour demander un effort à la population qui se voit augmenter mensuellement ses charges indispensables, telles que les charges locatives, l'énergie et les primes LAMal ? Ne doit-on pas laisser souffler la population après la période Covid ? Ne devrait-on pas accepter une nouvelle année déficitaire à l'instar d'autres communes du canton ? Le Conseil communal a-t-il envisagé toutes les économies possibles ? Même minimales ? Quelles solutions d'économies prévoit-il ? Un listing peut-il être soumis et discuté avec les commissions concernées ?

Malgré bon nombre de questions ouvertes et en attentes de réponses concrètes du Conseil communal, il ne peut malheureusement faire fi de la réalité des chiffres et l'équilibre budgétaire ne semble pouvoir passer que par la hausse du coefficient fiscal.

Les charges incompressibles auxquelles la commune doit faire face, les différents travaux routiers prévus, tels que Daniel-Dardel, Maigroge et RC5, et imposés par le canton pour des questions calendaires. Une économie actuelle troublée avec des conséquences sur les intérêts liés aux prêts, les entrées fiscales limitées... Voici quelques exemples permettant de nous convaincre que nous devons, pour des questions purement financières, faire face à une responsabilité et admettre de manière regrettable mais inévitable, la présente demande d'augmentation du coefficient fiscal pour tendre vers un équilibre budgétaire.

Concernant le processus de fusion, parallèlement à l'équilibre budgétaire recherché, si le nom de la future commune et le siège des futures autorités seront annoncés par voie de presse demain et en primeur ce soir par notre autorité, ce qui est dommage, tout un chacun restera aux aguets et attendra l'annonce du coefficient fiscal de la future commune. Pour mémoire, le coefficient fiscal de La Tène se monte à 69%, celui d'Hauterive à 70% et celui d'Enges à 79%. A quel niveau se situera celui de la commune fusionnée ? Le Copil y travaille d'arrache-pied et nous attendons impatiemment sa proposition.

Dans son analyse, le Copil ne doit pas perdre de vue la situation Saint-Blaisoise car les esprits se chauffent. En effet, par rapport à la séance du Conseil général de ce soir, les amis de l'Entente ont déjà dégainé, mais cela n'étonnera personne. Sur la page Facebook de l'Entente Saint-Blaisoise, Lorenzo Zago indique au coup d'éclat, annonce que l'augmentation de 2 points est un jeu politique destiné à torpiller le processus de fusion de communes avec Hauterive, La Tène et Enges. Il précise aussi qu'un référendum sera lancé et aboutira facilement.

Si des partisans d'une augmentation du coefficient fiscal ne se voient pas comme les torpilleurs du processus de fusion, ils sont par contre en phase avec l'Entente par rapport à la facilité d'obtenir les signatures nécessaires pour le référendum. En effet, présenter une feuille de signatures et dire « tu veux payer plus d'impôts en 2023 ? Si non, signe une demande de référendum » c'est facile. Mobiliser 10% des électeurs et beaucoup plus avec cet argument fiscal, c'est vraiment easy.

La décision que nous prenons ce soir peut être qualifiée de merdique. Il s'agit de prendre nos responsabilités, la situation financière de Saint-Blaise impose une augmentation du coefficient fiscal. Repousser ladite augmentation fiscale d'une année ne fera qu'empirer le mal. Augmenter le coefficient de 2 points aujourd'hui, c'est comme opter pour une casco, quel que soit le sort institutionnel de la commune.

Organiser une récolte de signatures contre l'augmentation du coefficient d'impôt et y faire voter la population en juin mettra en péril le processus de fusion. Ceux qui encouragent le référendum le savent pertinemment. Qu'ils se posent la question, voulons nous tuer la fusion dans l'œuf ? Ou voulons-nous vraiment donner une chance à ce projet de fusion tout en améliorant la situation financière de la commune ?

Le Copil est logiquement sous pression. Le coefficient fiscal de la nouvelle commune fusionnée qui sera proposé doit être pérenne et surtout acceptable pour les Saint-Blaisois, qui auront fait face à deux augmentations successives du coefficient fiscal communal.

Les raisons qui auront poussé le Copil à proposer un coefficient fiscal donné, devront être étayées et compréhensibles par tout un chacun.

En bref, les citoyens veulent savoir ce qu'ils ont pour leur argent, ce qui n'est pas à négliger par le Copil. Sans ces conditions remplies liées au coefficient fiscal, le projet de fusion sera voué à l'échec, du moins à Saint-Blaise.

Le groupe PLR demande au Copil de se pencher sur le scénario référendum et refus de l'augmentation du coefficient fiscal. En cas de réalisation de ce work-case, fera-t-il encore sens de faire voter la population en novembre ? La raison ne voudrait-elle pas que le processus de fusion soit alors immédiatement suspendu, afin d'éviter un échec définitif devant la population, avec la conséquence d'un énième projet de fusion reporté aux calendes grecques ou l'éventualité de l'absorption de notre commune dans le Grand Neuchâtel.

Plus que jamais, ce soir nous sommes tous à la croisée des chemins. Sans grand enthousiasme, mais déterminés et inquiets de l'état des finances communales, la majorité des membres présents du groupe PLR accepte l'augmentation du coefficient fiscal et demande au Conseil communal et à la CFG, dès maintenant, de travailler sur un programme d'optimisation des charges et d'investissements pour stopper toutes prochaines hémorragies du coefficient fiscal.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Ce lundi 12 décembre, le groupe socialiste s'est réuni pour prendre en considération le budget 2023 de notre commune. Celui-ci nous annonce un excédent de charge de CHF 309'600.00 et une augmentation de 2 points du coefficient fiscal.

Pour commencer, nos plus vifs remerciements vont à l'Administration qui nous a livré un document clair qui nous a accompagné tout au long de nos discussions. L'entrée en matière de M. Bornand pourrait être dans sa très grande partie reprise par mes soins. Ce que j'avance ici nous permettra un autre regard, un peu plus philosophique peut être.

Il nous est rapporté les longues discussions de la CFG sur l'augmentation minimum du coefficient fiscal, l'établissement à 68, fruit d'un compromis de longues discussions prises dans le contexte de la fusion.

Les événements sanitaires et géopolitiques enchainent les mauvaises nouvelles et infléchissent la conjoncture à chaque fois pour de nouvelles raisons. La CFG prend alors ses responsabilités dans le but de maintenir à flot nos finances pour le bien de notre commune et ce qui pourrait, accessoirement, aussi nous permettre d'apporter à la nouvelle commune fusionnée les finances les plus saines possibles. Un message positif leur est ainsi adressé, il faudra aussi qu'au moment venu

la mise à niveau du coefficient soit des plus acceptable pour nos contribuables. Ne pas augmenter ce taux, c'est faire de nous une commune mal notée qui rapidement péjorera nos négociations de taux avec les banques. Jouer avec la conjoncture est un risque qui ne fera pas de nous des vainqueurs.

N'oublions pas que notre assurance fiscale ne repose que sur quelques grands contributeurs. Il n'y a pas d'inertie possible et le ménage au revenu modeste doit se trouver dans une démarche plus prévisible que les ménages aux ratios solides qui pourraient se permettre le risque. C'est donc en s'attachant à d'autres communes que nos entrées fiscales se stabiliseront, car elles reposeront sur un plus grand nombre de contributeurs, ce qui induit une forme de stabilité et une plus grande inertie.

L'objectif est donc de couvrir une partie du déficit. Faudrait-il toucher à la réserve conjoncturelle ? L'impossibilité légale d'y toucher dans notre contexte ferme cette possibilité qui auraient pu permettre de l'éviter, ce qui bien entendu n'est pas une bonne nouvelle. Ce qui parfois est compliqué, est beaucoup plus difficile à expliquer qu'en voulant simplifier les choses et tromper l'auditoire.

En gardant un peu de hauteur, nous observons évidemment que les primes maladies augmentent et qu'en parallèle le Grand Conseil est d'accord de soutenir avec des subsides extraordinaires les personnes avec des revenus modestes. L'effort est certain, pour les communes également, et il permet cette solidarité.

Quoi qu'il en soit et en s'évitant une suite d'arguments dont on pourra bien entendu prendre le contre-pied, car les êtres les plus influençables et les plus faciles à faire mentir sont les chiffres, j'en viens donc à la considération suivante : nous avons à prendre une décision à partir d'une intention portée tant par notre exécutif que par la Commission financière de gestion, constituée par des représentants de nos groupes politiques mandatés par nos partis pour réfléchir, débattre et faire apparaître les solutions concertées. Aller contre ce qui a été réfléchi de prime abord pour le meilleur de nos finances dans notre commune viendrait à jouer le jeu de la division face à une commission qui a débattu en bonne représentation de notre hémicycle en ces jours d'incertitude. Un jeu qui nous paraît être une option qui ne fera qu'affaiblir notre autorité.

Finalement, le coefficient fiscal parle de cet argent récolté sous le terme d'impôt. C'est un des fondements du pacte social et l'un des moyens que nous nous donnons pour permettre à notre communauté de maintenir, voire de développer, ce qui est utile à tous. Mettre nos forces en commun, selon ce que chacun peut apporter, c'est permettre un lendemain collectif, permettre de nouvelles perspectives. A nous de savoir, et peut-être un jour aux votants, de s'exprimer sur ce que nous voulons considérer, à court terme versus le moyen terme.

Le groupe socialiste entre en matière sur la lecture de ce budget et l'acceptera dans sa grande majorité. Il en va de même pour l'arrêté en lien à l'augmentation du coefficient fiscal de 2 points.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Avant tout, pas d'opposition à l'entrée en matière.

L'augmentation d'impôt qui est proposée est éthiquement et socialement répréhensible.

Alors que l'inflation a repris, les primes des caisses-maladies augmentent, la commune de Saint- Blaise veut en rajouter une couche.

Mais si les rentrées fiscales diminuent, c'est bien parce les gens gagnent moins globalement. Même le canton de Neuchâtel le reconnaît et vient de décider des allègements d'impôt afin de compenser notamment la progression à froid des paliers d'imposition qui est due à l'inflation. Il est donc plus que paradoxal que la commune de Saint-Blaise, au contraire du canton, augmente l'impôt afin de préserver ses rentrées fiscales. L'augmentation constitue une torpille lancée contre le processus de fusion avec Hauterive, La Tène et Enges.

Il y a évidemment des intérêts qui ne tiennent pas particulièrement à avoir une commune plus grande, qui serait organisée de manière différente des habitudes établies. Qui propose une augmentation fiscale et imagine pertinemment qu'un référendum sera lancé et aboutira facilement.

Ainsi, on constate qu'au même moment où le COPIL devra faire et justifier un difficile choix de politique fiscale, on provoque délibérément à Saint-Blaise une controverse publique sur la fiscalité locale. Une controverse qui va perdurer plusieurs mois au sein de la population et sur la presse. Et qui va perturber tout effort pour donner une direction réformatrice à la nouvelle commune. Et ainsi peut faire capoter le projet de fusion.

L'augmentation n'est pas justifiée économiquement. S'il est vrai qu'un déficit est projeté pour 2023, la commune a accumulé depuis 2013 des bénéfices qui lui donnent une fortune nette de plus de CHF 10'000'000.00. Une réserve équivalente à plus de 30 fois le montant annuel produit par l'augmentation d'impôt. Et ce n'est là que la fortune comptable au bilan, il y a la valeur du réseau électrique, que nos communes voisines ont déjà vendu. Et encore, il existe hors bilan aussi des réserves latentes pour plusieurs millions.

Enfin, les raisons amenées pour justifier l'augmentation ne sont pas crédibles devant l'opinion publique. Les habitants de Saint-Blaise se rappelleront qu'en 2012 (il y a donc à peine 10 ans) le Conseil communal, appuyé à fond par PLR et PS, avait voulu une augmentation de 6 points. La fortune communale était alors pratiquement à zéro, et le Conseil communal était si paniqué qu'il en avait perdu le sens des fondements économiques qui, au-delà de certains graves dysfonctionnements, étaient néanmoins positifs pour la commune.

L'augmentation a été largement refusée en référendum, et il a été démontré que le Conseil communal avait eu tort dans ses prévisions. Les bénéfices se sont de suite accumulés année après année.

Comment voulez-vous alors que le Conseil communal, dont 2 membres sur 5 d'alors sont toujours en exercice aujourd'hui, soit crédible avec son attitude éternellement pessimiste ?

Mais qui à ce propos s'est déjà trompé.

*La prise en considération n'étant pas combattue, la **Présidente** passe à la discussion de détails, par le biais de la lecture du fascicule du budget remis.*

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je ne pouvais éviter de réagir au dire de M. Zago qui cherche des responsabilités là où elles ne sont pas.

Le Conseil communal et la Commission de gestion et les deux partis que j'ai entendu, ont décidé de prendre leurs responsabilités pour essayer de sortir la Commune de Saint-Blaise de cette infernale roue de déficit que la commune a engendré depuis des années.

Il a cité les 6 points d'impôt que le Conseil communal avait demandé avec les différents partis en 2012. Nous savions pertinemment que nous aurions un échec cuisant, c'est naturel. Mais pourquoi nos finances se sont redressées ? On a vendu une grosse partie de nos terrains, qui étaient en droit de superficie, et qui nous ont rapportés CHF 3'300'000.00. Et il y a également eu une réforme fiscale qui a amélioré de manière très sensible nos finances communales. Durant le même laps de temps, nous avons eu le bonheur de compter de nouveaux contribuables qui ont apporté passablement de recettes fiscales à la Commune de Saint-Blaise.

Le Conseil communal n'a jamais pensé égoïstement, moi avant tout. Il a dans toute sa réflexion pensé intensément à la fusion naturellement et aux dommages collatéraux que cela pourrait avoir au niveau d'un vote de la population.

Néanmoins, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le coefficient de la nouvelle commune fusionnée sera au-delà du taux d'impôt qu'il y a actuellement à Saint-Blaise. Il ne faut pas se leurrer, aujourd'hui, les communes ont un coefficient à 69 et 70 au niveau de leur taux d'impôt avec des comptes juste équilibrés.

Il y a des intérêts à faire échouer la fusion, je ne vois pas où ils sont. Je pense qu'aujourd'hui, personne au niveau du Conseil communal a l'intérêt de faire échouer la fusion. J'ai bien aimé le message du représentant socialiste qui a dit qu'en fusionnant avec des communes, nous agrandirions ainsi notre panel de rentrées fiscales puisque à côté de nous, à La Tène, nous avons quand même des rentrées fiscales importantes qui proviennent des personnes morales et qui font actuellement défaut à Saint-Blaise. A Hauterive, ils sont un peu dans la même situation que nous, mais avec ce panachage de contribuables fiscaux, nous arriverons ainsi à ne pas être tributaires de quelques gros contribuables qui, dès qu'ils commencent à tousser, nous rendent malade. C'est le cas aujourd'hui à la Commune de Saint-Blaise.

Le Conseil communal demande à tous ceux qui sont favorables à ces 2 points d'impôt et au budget, de nous aider dans toute la campagne qui s'annonce et qui va être difficile au niveau des référendums, pour faire passer le message auprès de la population que c'est pour son bien.

- **Pages blanches : Rapport du Conseil communal au Conseil général (p. 3 à 20)**

La parole n'est pas demandée.

- **3. Comptes de résultats sur 3 niveaux (p. 24-25)**

La parole n'est pas demandée.

- **4. Comptes de résultats et des investissements condensés en fonctionnelle (p. 26-30)**

M. Ludovic Kuntzer (PLR)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Une question concernant le thème formation à la page 29.

Nous voyons des comptes 2021 qui s'élèvent à CHF 6'700.000.00, des budgets 2022 à CHF 0.00 et un budget 2023 à CHF 700'000.00. Beaucoup de différence, merci de m'éclaircir sur ce point.

M. Claude Guinand (CC)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Je réponds et Marc Chauvy complètera si nécessaire.

Ce sont les charges inhérentes aux collèges et les CHF 700'000.00 est le crédit que vous venez de voter pour l'augmentation du crédit collège. Et les montants qui apparaissent pour les autres années, ce sont les différentes charges qu'il y avait pour la construction du collège de Vigner.

- **5. Plan financier et des tâches 2024-2026 (p. 31-41)**

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Ma question se réfère en particulier à la page 40, ou éventuellement la page 133, qui traitent la même chose.

La somme des dépenses d'investissements du patrimoine administratif de CHF 5'392'000.00 à l'arrêté du budget apparaît très surestimée et totalement irréaliste.

Prenons par exemple les postes qui se réfèrent à la future réfection des rues Maigroge, Daniel-Dardel et Lignières. Le total prévu pour ce chantier en 2023 fait exactement CHF 2'000'000.00, distribué dans divers chapitres. Mais le crédit n'a pas encore été voté, il le sera au plus tôt en mars 2023. Ensuite vient le délai référendaire, l'appel d'offres et l'adjudication. Il semble évident que le chantier ne sera pas ouvert avant juillet, et même plus probablement septembre. Imaginer alors de dépenser CHF 2'000'000.00 en 6 voire 4 mois paraît extravagant.

Pourquoi ne fait-on pas attention à cela ? Surtout qu'on semble récidiver: dans le budget 2022, le même chantier était budgété à CHF 1'500'000.00. Évidemment, rien n'a été dépensé en 2022. Maintenant on surenchère à CHF 2'000'000.00 pour 2023, mais avec quelle crédibilité ?

Plus en général, à quoi cela sert de mettre dans l'arrêté à voter un budget d'investissement si gonflé et irréaliste ? Peut-être seulement pour avoir un prétexte pour dire qu'on dépasse le frein à l'endettement ? Alors qu'en fait, ce ne sera pas vrai ?

Autre question de détail sur le budget des investissements, j'aimerais aussi savoir où en est le dossier du crédit d'équipement des Chauderons ? En juin, le Conseil communal avait claironné que suite au renoncement des oppositions, la mise en œuvre aurait pu commencer rapidement. Mais ici on voit que rien ne semble prévu avant 2024.

Qu'en est-il ?

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je répondrai à la première question relative aux montants qui figurent sur le budget.

Tout simplement, pour mettre au budget, nous nous référons à des calculs qui sont faits par des bureaux d'ingénieurs et au Service des ponts et chaussées qui établit un calendrier des travaux, et nous ne remettons pas en question à chaque fois. Peut-être que nous prendrons du retard sur ce chapitre-là, mais je vous rappelle que les montants qui sont en bleus ne sont pas compris dans le frein à l'endettement, c'est la raison pour laquelle le budget doit être voté au 2 tiers. Je dirais que l'on mette CHF 5'000'000.00 ou CHF 10'000'000.00 dans cette colonne, cela n'aura pas d'impact sur le budget.

Il ne faut pas prêter au Conseil communal des motifs qu'il n'a absolument pas.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le projet des Chauderons est reparti. La première étape consiste à consolider les bases administratives, c'est-à-dire que nous recherchons maintenant, et nous l'obtiendrons bientôt, la sanction du plan de quartier et de la modification du plan d'aménagement local du Conseil d'Etat.

Parallèlement, les propriétaires ont commencé les études et ils ont l'ambition de déposer des projets de construction pour la partie des 3 blocs situés à l'Est dans le premier semestre de l'année prochaine. Cela nous paraît un peu ambitieux, mais ce n'est pas exclu. La commune en parallèle, comme elle s'y est engagée contractuellement, va commencer à faire certains travaux au chemin des Rochettes et au chemin En Vuidegrange le PGEE. Ces travaux commenceront l'année prochaine de manière modeste, donc l'investissement qui est prévu au budget pour l'année prochaine n'est pas énorme, mais il y aura des premiers travaux en principe en 2023.

Pour ce qui concerne les 8 villas double à l'Ouest, nous n'avons pas encore d'intentions précises sur la planification du propriétaire.

• 6. Contrôle des crédits (p. 42-46)

La parole n'est pas demandée.

• 7. Indicateurs financiers (p. 47-50)

La parole n'est pas demandée.

• 8.1 Comptes de résultats détaillés

Administration générale (p. 51-61)

La parole n'est pas demandée.

Ordre et sécurité publique (p. 62-67)

La parole n'est pas demandée.

Formation (p. 68-77)

La parole n'est pas demandée.

Culture, sports et église (p. 78-87)

La parole n'est pas demandée.

Santé (p. 88-89)

La parole n'est pas demandée.

Sécurité sociale (p. 90-99)

La parole n'est pas demandée.

Trafic (p. 100-105)

La parole n'est pas demandée.

Environnement et aménagement du territoire (p. 106-115)

La parole n'est pas demandée.

Économie publique (p. 116-121)

La parole n'est pas demandée.

Finance et impôts (p. 122-131)

La parole n'est pas demandée.

- **Pages roses : 8.2 Comptes des investissements**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages grises : 8.3 Comptes par nature**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages jaunes : Paroisse de Saint-Blaise – Hauterive – La Tène**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues : Guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs**

La parole n'est pas demandée.

Comme il n'y a pas d'intervention, la **Présidente** clôt la discussion de détails, fait la lecture de l'arrêté du coefficient fiscal et passe au vote.

L'arrêté du coefficient fiscal est accepté par 20 voix pour, 4 contre et 3 absentions.

La Présidente fait la lecture de l'arrêté du budget et passe au vote.

L'arrêté du budget est accepté par 20 voix pour, 3 contre et 4 absentions.

8. Fusion: point de situation

M. Rajesh Ambigapathy (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs*

Depuis notre dernière séance du 11 novembre, le Copil et les divers groupes ont fait avancer plusieurs chantiers. Les armoiries, le nom de la commune ainsi que les chefs-lieux ont été décidés. D'ailleurs, à ce propos, demain matin se tiendra une conférence de presse pour annoncer ces 3 éléments. Le nom choisi est Laténia, symbole d'un riche passé qui est le nôtre et connu au niveau international.

La conférence de presse aura lieu à 10h00, il y aura 4 personnes présentes, 1 personne par commune qui voudrait fusionner. Le représentant pour Saint-Blaise sera Marc Renaud.

Si vous êtes devant votre poste, pour ceux qui aiment le breacking news, un peu avant 10h00, vous aurez la primeur de ces informations via un email et le communiqué de presse sera envoyé à 11h00.

Il nous reste 3 gros chapitres à finir : le budget, la convention de fusion et le rapport de fusion. Le premier est en cours d'élaboration et je ne ferai pas plus de commentaire à ce sujet, jusqu'à ce que le groupe Finances ait fini ses travaux, et que le Copil et les divers exécutifs ainsi que les

commissions de fusion se soient prononcés à ce sujet. Pour rappel, il a été défini que ce sera le Copil qui aura le dernier mot.

La convention de fusion est quasiment finie à l'exception de la partie financière, et sera revue par la commission de fusion de Saint-Blaise la semaine prochaine. Le rapport de fusion est lui aussi, bien avancé et devrait être terminé courant janvier.

Une fois que ces travaux seront terminés et que nous les auront présentés, nous planifierons un café-information afin de répondre aux éventuelles questions que la population se poserait concernant la fusion. La structure, le lieu et les horaires restent encore à être fixés et finalisés et vous seront annoncés dès que possible.

9. Calendrier des séances 2023

La Présidente informe le Conseil général que le calendrier des séances 2023 se trouve sur ECHO et sur le site internet de la commune.

10. Communication du Conseil communal

M. Marc Renaud (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs*

Une information pour la rubrique santé : le 7 février prochain aura lieu un atelier de prévention contre les chutes. C'est une collaboration que l'on réalise avec la ligue neuchâteloise contre le rhumatisme en partenariat avec les 3 communes voisines. Cet atelier sera ouvert à toute personne intéressée et aura lieu dans les locaux de Holys. Il sera également suivi par des cours qui se dérouleront à un rythme hebdomadaire sur une période de 2 mois.

Je profite également de vous informer que l'automne prochain, nous organiserons un atelier « être et rester mobile » qui est un cours qui sera organisé pour les aînés afin de leur faciliter l'accès aux transports publics, et leur donner l'occasion de se familiariser avec les plateformes numériques pour acheter des billets et pour utiliser les transports publics de façon sécurisée.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs*

Après plusieurs mois d'attente, qui ont été longs et pénibles, nous pouvons enfin vous donner des nouvelles du projet de centre médical à la Rive-de-l'Herbe. Tout d'abord un bref rappel : le projet de centre médical est abouti depuis fin 2021, les plans sont élaborés et les appels d'offre pour les travaux ont été lancés. La commune a déposé une demande de permis de construire en mars 2022. Et une opposition de 3 citoyens de Saint-Blaise a été déposée contre cette demande de permis de construire. Une séance de conciliation entre la commune, les services de l'état et les opposants a eu lieu en mai 2022 mais n'a pas aboutie, les opposants ont décidé de maintenir leur opposition.

Le 8 décembre 2022, soit la semaine passée, le Département du Développement Territorial et de l'Environnement s'est prononcé sur l'opposition déposée. Le 13 décembre 2022, nous avons reçu le préavis de synthèse du Service de l'aménagement du territoire relatif à la demande de permis de construire.

Le Conseil communal a donc aujourd'hui les deux éléments lui permettant de poursuivre la procédure. C'est-à-dire, de traiter par décision et de manière simultanée :

- La demande de permis de construire.*
- L'opposition des 3 citoyens de Saint-Blaise.*

Nous avons la ferme volonté de procéder à ce traitement cette année encore. Juridiquement, je ne peux pas préjuger aujourd'hui de la décision du Conseil communal qui tombera dans les jours qui viennent. Comme indice et en toute confidentialité, je me permets simplement de vous rappeler le très fort soutien apporté par la quasi-totalité du Conseil communal à ce projet.

Pour finaliser le point de situation sur ce projet, nous pouvons dire encore que nous avons reçu de nombreuses manifestations de soutien au projet aussi bien de la part de médecins de Saint-Blaise et de la région que de la part de citoyens. Nous avons également reçu de nombreuses déclarations d'incompréhension relatives à l'opposition déposée contre un projet enthousiasmant et approuvé par toutes les instances politiques communales et qui répond à un besoin pressant de la population de la région.

Il apparaît cependant que les dégâts engendrés par l'opposition au projet sont d'ores et déjà conséquents.

Les deux dames médecins à la base du projet avaient réussi à s'entourer d'une équipe de généralistes expérimentés et motivés, prêts à se lancer dans le projet. Mais l'arrêt du projet et la perspective que cet arrêt durera entre 1 an et plusieurs années, les oppositions pouvant aller jusqu'au Tribunal fédéral, n'est pas compatible avec un plan de carrière de médecins expérimentés et responsables. Plusieurs médecins de l'équipe initiale ont donc d'ores et déjà réorienté leur plan de carrière.

Plus grave encore, les deux dames médecins à la base du projet ont commencé à se décourager et ont décidé de rechercher un plan B pour assurer leurs carrières respectives. Nous nous attendons à la possibilité qu'elles nous annoncent avoir changé leur plan et quitter le projet de la Rive-de-l'Herbe pour mettre en œuvre leur plan B. Ce découragement de l'équipe initiale a failli gagner le Conseil communal et en particulier le soussigné, mais nous sommes vaillants et résilients, nous allons jusqu'à dire que l'adversité nous galvanise. Et finalement, c'est bien pour relever ce genre de défi et pour affronter ce genre d'obstacle que les politiciens s'engagent. C'est du moins mon avis.

Quelles sont donc alors les perspectives actuelles pour ce projet ? Y a-t-il une lueur au bout du tunnel ? Oui, le Conseil communal en est convaincu pour les deux raisons suivantes :

- Premièrement, le Canton vient de lancer une campagne pour faciliter l'installation de médecins de famille. Vous avez peut-être vu les annonces dans la presse et à la radio faites par le Service cantonal de la santé publique. Le délégué cantonal à la domiciliation, la société neuchâteloise de médecine et l'association médecin de famille et de l'enfance qui, selon leurs termes, se sont unis pour offrir un accompagnement spécialisé aux médecins de famille intéressés à s'installer en terres neuchâteloises. L'action s'adresse aussi aux pédiatres. Plusieurs axes d'aide sont prévus, je ne vous cite qu'une seule phrase du communiqué publié le 8 décembre dernier ; « le Canton soutient financièrement les projets de création de cabinets collectifs en partenariat avec les communes intéressées. »*
- Deuxième raison qui nous semble positive, la commune dispose non seulement d'un bâtiment emblématique, la Rive-de-l'Herbe, mais aussi d'un projet de transformation pour un centre médical abouti et près à être réalisé et soutenu par le monde politique local et la grande majorité de la population. Nous pouvons donc offrir à la communauté locale un outil attendu et nécessaire.*

Pour ces deux raisons, nous sommes convaincus que l'offre de Saint-Blaise pourra trouver preneur auprès de médecins intéressés par la médecine de premier recours et de proximité. Quelle que soit donc la décision des deux dames médecins à la base du projet, et quelle que soit la durée de blocage que les opposants décideront de nous imposer encore, la commune maintiendra sa proposition de projet de centre médical à la Rive-de-l'Herbe et ira de l'avant sitôt que possible.

M. Pierre Schmid (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs*

Je n'ai pas de communication pour une fois.

J'aimerais juste profiter que nous arrivons à la fin de la séance pour, au nom du Conseil communal, vous remercier toutes et tous pour le temps que vous passez pour cette commune, c'est appréciable. Ça ne fait pas longtemps que je suis à la commune, mais j'ai pu apprécier tous ces débats qui se passent et qui sont des fois un peu plus difficiles que d'autres. Mais nous voyons que nous arrivons tout de même à des accords.

J'aimerais aussi remercier mes collègues du Conseil communal que j'ai découverts et avec qui on travaille, et je peux vous dire que ça bosse.

J'aimerais également remercier le personnel communal qui nous soutient aussi tous dans toutes nos démarches et tous nos travaux.

Je voulais juste faire ce petit remerciement de fin d'année et vous souhaiter une belle nouvelle année, une nouvelle aventure, avec tous ces débats qu'il y a sur les taux fiscaux, la fusion et on verra où tout ça nous mène.

Je souhaite le meilleur pour cette commune et vous souhaite une belle suite de soirée et une belle année 2023.

11. Motions et propositions

La Présidente passe à la lecture de la motion.

Le Conseil général demande au Conseil Communal d'étudier et mettre en place – en liaison avec la Commission des Énergies et ELI10 SA - un système d'incitations financières (primes ou rabais substantiels) pour les particuliers qui économiseraient de l'énergie électrique en 2023 par rapport à leur consommation 2022.

Cette motion n'étant pas été déposée dans les délais, **La Présidente** passe au vote de la clause d'urgence.

M. Roland Canonica (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs*

Le Conseil communal a, dans l'urgence, pris connaissance du contenu de votre motion réunissant l'ensemble des partis.

Pour mémoire, en avril 2018 il avait été décidé un prélèvement d'une redevance communale à vocation énergétique. Le texte de l'arrêté en découlant, dans sa volonté, précise notamment les points suivants :

Le fonds communal de l'énergie est alimenté par la redevance communale à vocation énergétique. Il est destiné aux infrastructures communales et est affecté aux prestations suivantes :

- À l'assainissement énergétique des bâtiments propriété de la commune,*
- Aux parties énergétiques des nouvelles constructions propriété de la commune,*
- Aux interventions sur les propres infrastructures de la commune qui visent à :*

Réduire la consommation d'énergie, éclairage public, chauffage, production d'eau sanitaire, optimisation énergétique des réseaux d'eaux potable et eaux usées, interventions liées à la mobilité,

- *À toute autre mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables, y compris à diffuser des informations de sensibilisation auprès de la population.*

Comme vous pouvez le constater à cette lecture, ce fonds cible principalement l'amélioration énergétique des bâtiments/installations communales, répondant de fait à la volonté de tendre à la neutralité carbone d'ici à 2050.

Cette participation imposée à l'ensemble de la population (alors que seule une frange pourra éventuellement bénéficier d'une prime annuelle selon l'intitulé de la motion) a cette volonté de participer à cette amélioration énergétique, génère annuellement quelque CHF 25'000.00.

Deux projets phare, et aux coûts potentiellement importants, dans la planification du CC dans ce domaine :

- *Assainissement du bâtiment occupé par la Raiffeisen, propriété de la Commune, avec potentiellement raccordement à la production électrique des installations photovoltaïques des collèges, condition impérative pouvant justifier l'autorisation du canton pour l'installation de rafraîchisseurs*
- *Assainissement, après étude, de la situation de l'ensemble de l'éclairage public tout en prenant en compte, le cas échéant, les coûts en énergie grise.*

D'autres projets d'assainissement sont également susceptibles de devoir être pris, ultérieurement, en considération.

Le conseil communal tient à relever :

- *Que cette proposition génère potentiellement une inégalité de traitement entre le propriétaire, disposant de la capacité de prendre des dispositions propres à freiner sa consommation électrique de manière très impactante, au détriment du locataire, dépendant des installations consommatrices d'énergie installées dans son immeuble et sur lesquelles il n'a aucun moyen de peser.*
- *Qu'en est-il du propriétaire financièrement à l'aise installant des panneaux photovoltaïques, générant une diminution importante de sa consommation, et qui pourrait profiter de cette manne dont il n'a nul besoin ?*
- *Le calcul de la consommation énergétique tiendra-t-il compte du nombre de personnes occupant le foyer, des mètres carrés de ce même foyer, et qu'en est-il de la consommation électrique d'une pompe à chaleur dont vous voudrez bien admettre que ce genre d'installation répond à une volonté de décarbonation ? Et votre Conseil communal s'abstiendra de mentionner d'autres questions de ce genre qui risquent de générer l'incompréhension si ce n'est un sentiment d'injustice ou d'inégalité de traitement au sein de nos concitoyens.*
- *Même s'il est usuel et confortable de lancer la devise que : « la décision est prise et la logistique suivra », il ne faut pas évacuer les coûts administratifs et les difficultés que représentent l'analyse, la catégorisation ainsi que l'information, puis le versement du montant, dont je me suis laissé dire qu'il pourrait s'élever à CHF 200.00 pour 1'000 foyers, soit un montant de CHF 20'000.00. Partant de l'idée que notre GRD, Eli 10, sera contraint de facturer ses prestations dans cette évaluation, donc un coût supplémentaire pour l'ensemble de la population saint-blaïsoise alors que seule une partie pourra en bénéficier, il semble à votre exécutif que le montant de ce cadeau pérenne (mais nous n'ignorons pas que nous sommes en période de Noël) consommera presque intégralement le prélèvement annuel.*

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, votre exécutif comprend cette motion comme étant inéquitable, coûteuse et très lourde dans son exécution. Pour ces raisons, nous vous invitons à refuser l'urgence et à retirer cette motion.

Il est bien entendu que ce thème fera certainement partie des prochaines séances de la commission des énergies.

La Présidente passe au vote de la clause d'urgence.

La clause d'urgence est acceptée par 19 voix pour, 1 contre et 7 abstentions.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs*

L'urgence votée pour l'entrée en matière de cette motion pourrait sans aucun détour possible faire référence à une autre urgence, celle qui est climatique.

Si la motion ne vise pas la résolution complète de la question et si elle n'est pas aboutie, elle ne parle pas forcément de pérennisation. Le calendrier du monde ne fera aucune exception au calendrier politique. L'année 2023 s'annonce et la réflexion est urgente, car face à ce qui nous attend, chaque année et chaque mois de laisser-aller nous laisse une ardoise qui ne sera jamais remboursée à nos enfants. Même si nous avons clairement pris note que ce ne seront pas des petits changements, mais des changements profonds, qui permettront à terme à la population mondiale de vivre en paix avec des températures qui permettent la vie de l'être humain. Le début de l'exercice n'est pas relégable à après-demain.

Cette motion aborde la question de la consommation énergétique sous l'angle de la nécessité de l'engagement pour réquisitionner nos habitudes de consommation, et la valeur d'un motivateur positif à mettre en place pour qu'une action concrète de notre autorité puisse être mise en œuvre. Nous, dans notre humanité, sommes dotés d'une capacité de résilience qui élimine nos inquiétudes une fois qu'elles nous paraissent résolues. Il faut donc battre le fer pendant qu'il est chaud, et le débat actuel qui thématise un blackout se présente à nous comme une menace, et ce sera malheureusement très vite oublié une fois les beaux jours revenus. Nous savons tous très bien que le problème ne sera pas réglé. La motion encourage donc vivement, alors que la question est prégnante, est que le consommateur puisse penser à tenter de réduire sa consommation avec un encouragement que notre autorité mettrait en place.

La Présidente ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs*

Je pense que le sujet de la motion tel qu'il a été présenté par M. Blanchoud est pertinent, c'est-à-dire quelles sont les incitations qu'on peut donner. Maintenant, comment les réaliser, dans quelles mesures, est-ce que cela peut constituer des discriminations ou pas ? Toutes ces questions sont pertinentes et je me réjouis, si la motion est acceptée, d'en discuter, notamment à la Commission des énergies, dont je fais partie.

Mme Silvia Carolillo (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs*

Si l'idée même d'encourager l'économie d'énergie avec un « motivateur » positif est reçue favorablement par le groupe socialiste, il estime que le travail sera complexe pour trouver des

critères objectifs, fiables et non discriminants, pour appliquer cette motion. Le PS entre en matière pour permettre à cette motion d'aboutir rapidement.

Il s'inquiète toutefois du risque d'une approche inéquitable entre, d'un côté, les propriétaires grands consommateurs d'objets gourmands en électricité, tel que saunas ou jacuzzis, d'aboutir trop facilement au graal. Et de l'autre, les ménages modestes qui n'auraient guère d'autre option que de faire diminuer leur consommation d'énergie nécessaire aux besoins indispensables, tels que de cuisiner ou se chauffer.

Le groupe socialiste soutient donc la motion en grande majorité et sera attentif aux modalités d'application.

La Présidente passe au vote de la motion.

La motion est acceptée par 23 voix pour et 4 absentions.

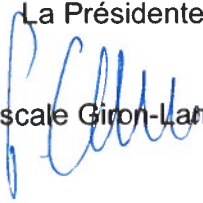
12. Interpellations et questions

Il n'y a pas d'interpellation ni de question.

La Présidente clôt la séance et souhaite à toutes et à tous de belles Fêtes de fin d'année.

La Présidente rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 30 mars 2023 à 20h00.

La séance est levée à 20h25.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL	
La Présidente	la secrétaire
	
Pascale Giron-Lanctuit	Ivana Marti
	NICOLAS L. L. L.